

C'est un aspect des questions ouvrières auquel je m'intéresse depuis nombre d'années. Par leur pratique de spécifier certains âges, des industries privent d'un emploi beaucoup de gens qui pourraient être utiles. Nous nous attaquons à cet aspect de la question en tentant d'instituer un programme éducatif à l'adresse des employeurs, auxquels on souligne que l'habileté d'une personne n'est aucunement diminuée par l'âge, mais qu'à certains égards les aptitudes au travail d'une personne d'un certain âge peuvent valoir beaucoup pour un employeur éventuel.

Comme les députés le savent bien, mon ministère réalise un vaste programme d'information à l'adresse du public en ce qui concerne le travail d'hiver; nous avons prévu, dans ces crédits, une somme de \$150,000 pour la poursuite de ce programme cette année. Mentionnons que conformément à cet objectif d'améliorer la situation de l'emploi en hiver, j'ai convoqué une conférence à Ottawa. Cette conférence a réuni des représentants de ministères provinciaux du Travail, d'organismes d'envergure nationale et d'autres groupements qui s'intéressent à la solution de ce pressant problème. Mon ministère étudie actuellement les recommandations issues de cette conférence, et les présentera au gouvernement sous peu afin qu'il en considère sérieusement l'application.

Je crois pouvoir affirmer, d'autre part, que la conférence a certainement fait comprendre davantage l'ampleur du problème, et qu'elle l'a posé clairement devant un certain nombre de personnes et de groupements en mesure d'arrêter une action concertée pour y porter remède. Je pense que cette conférence a permis de mieux se rendre compte de l'ensemble de la situation et de porter au maximum la collaboration des ministères provinciaux du travail, des organismes ouvriers et patronaux, et des autres organismes intéressés en vue de mettre au point des mesures permettant de résoudre la situation. Mon ministère se préoccupe également de la formation professionnelle, et a conclu avec les provinces de nouveaux accords prévoyant de nouvelles dépenses fédérales dans ce domaine. Je ne crois pas devoir insister à la Chambre sur l'importance des programmes visant à augmenter les moyens de formation professionnelle et technique dans notre pays. Les honorables députés savent aussi bien que moi que nous avons besoin d'accroître notre réserve de main-d'œuvre expérimentée et qualifiée au Canada, et je ne pense pas aller trop loin en disant qu'il s'agit d'un objectif de nécessité nationale.

Au sujet du domaine de la formation professionnelle, j'aimerais signaler à la Chambre que les accords en vigueur mettront un total

de 40 millions de dollars, versés par le gouvernement fédéral, à la disposition des provinces au cours des cinq prochaines années. Sur cette somme, 25 millions de dollars seront affectés au bâtiments et au matériel, et 15 millions de dollars serviront aux frais de fonctionnement qui seront partagés également.

Le ministère du Travail continue à étudier les répercussions, sur l'industrie, des transformations techniques récentes, y compris l'automatisation; j'estime que les résultats de ces études nous aideront à déterminer les répercussions de ces changements sur les besoins futurs d'effectifs et de formation.

Pour en revenir à la Commission d'assurance-chômage, je signale que, l'an dernier et cette année, nous avons procédé à plusieurs extensions des prestations saisonnières et que nous avons supprimé les règlements qui plaçaient les femmes mariées sur un pied d'infériorité. La loi a été étendue aux pêcheurs; les besoins administratifs accrus par suite de ces changements expliquent dans une certaine mesure l'augmentation des frais de ce service. Pour ce qui est de la caisse d'assurance-chômage, j'ai déposé, le 10 juillet, un rapport qui en indique l'état actuel. Ce tableau se trouve à la page 2248 du *hansard* de ce jour-là.

Pour que le service national de placement soit mieux en mesure de rechercher des emplois, les crédits supplémentaires de la Commission de l'assurance-chômage prévoient, cette année, 150 nouveaux postes pour la division du placement. Si nous augmentons le personnel c'est, évidemment, que nous voulons être en mesure cet hiver d'intensifier notre programme d'emploi, lequel sera appliqué par le Service national de placement, et ce qui voudra dire que nous ne nous contenterons pas simplement de verser des prestations mais qu'un effort positif et énergique sera tenté en vue de trouver des emplois à ceux qui n'en ont pas.

L'hon. M. Pearson: Le comité a écouté avec intérêt la déclaration que vient de faire le ministre à propos du premier poste de ses crédits, ce qui lui a fourni l'occasion de traiter d'une façon générale des travaux et des problèmes de son ministère. Je crois que le comité a été frappé par le fait que bien qu'il ait parlé de bon nombre de choses,—non pas évidemment en détail,—il n'a pas parlé, en ce moment, de ce que j'estime être le problème le plus pressant de son point de vue et du point de vue de son ministère, c'est-à-dire le problème de l'emploi et du chômage. Peut-être se propose-t-il de le faire un peu plus tard, après qu'il nous aura entendus.